

Département de la Corrèze

Canton d'ARGENTAT

Commune d'ALTILLAC

DECISIONS DU MAIRE

2023.02

Dans le cadre des pouvoirs que le Conseil Municipal a délégué au Maire par délibération n°47.2020 du 13 novembre 2020, Monsieur Denis PINSAC, Maire, a pris les décisions suivantes :

Du 04 février au 21 mars 2023.

- Arrêté n°17.2023 en date du 17 02 2023, portant désignation d'une entreprise pour réaliser les travaux de reprise sur les tombes en état d'abandon dans les cimetières du Bourg et de Fontmerle – complément à l'arrêté n°02.2023 pour 3480 €uros TTC.
- Arrêté n°26.2023 en date du 13 03 2023, portant modification ponctuelle des tarifs de la salle polyvalente du 11 au 16 aout 2023, 175 €uros + 100 €uros.

Le Maire,
Denis PINSAC.

